

AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA CRÉATION D'UN LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL

Deux candidatures ont été réceptionnées par les services du Département de la Somme et ont toutes été déclarées recevables.

La commission d'appel à manifestation d'intérêt s'est réunie le 28 septembre 2022 et a établi un classement des projets au regard des critères fixés par le cahier des charges :

POSITION N°	PORTEURS DE PROJET
1	La Nouvelle Forge
2	Scapade la solution

L'avis de classement de la commission d'appel à manifestation d'intérêt est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental de la Somme.

Le présent avis fera l'objet d'une publication sur le site Internet du Département de la Somme (<http://www.somme.fr>).

Fait à Amiens, le 26/01/23

Pour le Président du Conseil départemental
de la Somme et par délégation,

Le président de la commission
d'appel à manifestation d'intérêt,



Olivier JARDÉ

Conseiller départemental du canton d'Amiens-7
Vice-Président en charge de l'enfance,
de la famille et de la santé